

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du mardi 08 septembre 2020

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 00

Mme Denise BUHL
M. André SCHICKEL
M. René SPENLE
Mme Charlotte WODEY
Mme Danielle TRAPPLER

M. Robert GEORGE
Mme Régine ZINGLE
M. Jean MATTER
Mme Monique FLAMMAND
M. Luc JAEGER

Mme Sylvie BAUMGART
M. Laurent VUILLAUME
Mme Muriel LANGE
M. Christophe BATO
Mme Sophie JAEGLER VOGEL

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de Séance : Mme Monique Flammand

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020
2. Révision des loyers 2020
3. Révision des fermages
4. Groupement de commande gaz ; avenant au contrat AMO et à la convention
5. Groupement de commande électricité ; avenant au contrat AMO et à la convention
6. Demande de subvention dans le cadre d'un aménagement de sécurité
7. Vente de terrain Lehgasse
8. Communication et Urbanisme
9. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
10. Divers

Avant d'ouvrir la séance Mme le maire demande l'autorisation :

- de retirer le point suivant de l'ordre du jour :

7. Vente de terrain Lehgasse

- de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

11. Location d'un logement communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications susmentionnées

Point 1 - Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal est amené à approuver le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Point 2 – Révision des loyers (D-2020-09-057)

Madame le maire expose :

Les loyers des logements communaux sont indexés sur l'indice de référence des loyers publiés trimestriellement, avec comme référence celui du 3^{ème} trimestre. La révision s'opère donc de la manière suivante :

Adresse	Civilité	Nom	Prénom	Loyer mensuel 2020	Révision au 01 07 2020 A APPLIQUER AU 01 01 2021	Delta (2020 / 2021)	Loyer annuel au 1er janvier 2021
5 rue de Sondernach	M.	BOYER	Didier	205,09 €	207,55 €	2,46 €	2 490,61 €
5 rue de Sondernach	M.	SPENLE	Jean Jacques	169,65 €	171,69 €	2,04 €	2 060,23 €
11 rue de Sondernach	M.	HUSSON	Philippe	243,52 €	246,44 €	2,92 €	2 957,31 €
8 Place de la Mairie	M.	MUNIER	Patrick	321,94 €	325,80 €	3,86 €	3 909,64 €
8 Place de la Mairie	M.	DE OLIVEIRA	Eric	409,94 €	414,86 €	4,92 €	4 978,31 €
4 rue de Muhlbach	M.	MOGGIA	Georges	157,89 €	159,78 €	1,89 €	1 917,42 €
4 rue de Muhlbach	Mme	POIROT	Marie Thérèse	179,54 €	181,69 €	2,15 €	2 180,33 €
11 rue de Mittlach	M.	JAEGLE	Denis	350,00 €	354,20 €	4,20 €	4 250,40 €
4 rue de la Gare	Mme	MARTIN	Caroline	416,67 €	422,46 €	5,79 €	5 069,57 € HT 6 083,48 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'APPLIQUER** la hausse de l'indice entre le 3^{ème} trimestre 2018 (128,45) et celui du 3^{ème} trimestre 2019 (129,99) concernant les loyers soit 1,20 %.
- ✓ **DE VALIDER** les loyers au 1^{er} janvier 2021.

Point 3 – Révision des fermages (D-2020-09-058)

Monsieur André Schickel, adjoint au maire, expose :

A l'instar des années précédentes, le conseil municipal est amené à fixer les prix des « kritters & pâturages », qui suivent la variation de l'indice des fermages (+ 0,55 % entre 2019 et 2020).

<u>KRITTERS</u>		2019	2020
M. BRAESCH Michel – Earl Ferme du Buhl - 31 rue de l'Altenhof à Metzeral -Forfait		5,83 €	5,87 €
M. AYLIES Patrick - 19 Chemin de la Wormsa à Metzeral - Forfait		5,83 €	5,87 €
M. SCHICKEL André - 43 rue de l'Altenhof à Metzeral - Forfait		5,83 €	5,87 €
<u>PATURAGES</u>		2019	2020
M. WEHREY Michel – 22 rue de la Gare à Metzeral	48 ha	628,76 €	632,22 €
Mme ZETTEL Eloïse - Kleinfeld à Metzeral	8 ha 25	133,11 €	133,85 €
M. BRAESCH Jean Marc - 1 rue de la Gare à Breitenbach	2 ha	39,30 €	39,52 €
M. SCHICKEL André - 43 rue Altenhof à Metzeral	1 ha	27,85 €	28,01 €
M. RINALDI Francis - 20 rue de la Gare à Metzeral	Forfait	23,26 €	23,39 €
M. MATTER Jean Claude - 4 rue de l'Obermatt à Metzeral	48 ha 89	737,82 €	741,88 €
M. NEFF Jean-Jacques - 3 chemin Dubarle à Mittlach	31,07 ares	22,06 €	22,19 €
M. HUNZINGER Mathieu – 2 chemin du Sendenbach à Muhlbach	25,00 ha	465,00 €	467,56 €
M. BRAESCH Michel – Earl Ferme du Buhl – 31 rue Altenhof à Metzeral	75,38 ares	37,69 €	37,90 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'APPLIQUER** la hausse de 0,55 % aux tarifs 2019 ci-dessus pour les fermages de 2020.

Point 4 – Groupement de commande gaz – avenant au contrat AMO et à la convention (D-2020-09-059)

Dans le cadre des démarches de mutualisation, la CCVM a proposé aux communes de réaliser un groupement de commandes pour l'approvisionnement en combustible gaz. Un accord-cadre a été signé avec six sociétés pour une durée de 4 ans en date du 02 juillet 2018. Le premier marché subséquent a été attribué le 23 juillet 2018 à la société

ALSEN pour la période allant du 7 septembre 2018 au 31 décembre 2020. Il convient désormais de préparer la consultation pour le deuxième marché subséquent.

D'autre part, en date du 1^{er} décembre 2020, les tarifs réglementés T1 et T2 de vente de gaz vont disparaître conformément à la loi 11°2019-114 7 du 8 novembre 2019 relative à l'Energie et au Climat. De ce fait, le champ des points de livraison à fournir pourrait être étendu pour les communes membres du groupement, si elles le souhaitent, pour le lancement de la consultation du deuxième marché subséquent.

Pour ce faire, un avenant au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec la société STUDEN doit être conclu pour la passation du 2^{ème} marché subséquent pour un montant de 4.200 € HT. Un avenant concordant doit également être apporté à la convention de groupement de commandes pour la répartition des frais afférents à la mission d'AMO.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'APPOUVER** l'avenant n° 01 au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accord-cadre gaz naturel avec la société STUDEN.
- ✓ **D'APPOUVER** l'avenant n° 01 à la convention de groupement de commandes relatif à la fourniture en gaz.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le maire à signer les avenants susmentionnés ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Point 5 – Groupement de commande électricité – avenant au contrat AMO et à la convention (D-2020-09-060)

Dans le cadre des démarches de mutualisation, la CCVM a proposé aux communes de réaliser un groupement de commandes pour l'approvisionnement en électricité.

Un accord-cadre a été signé avec trois sociétés pour une durée de 4 ans en date du 27 mai 2019 en ce qui concerne les points de livraisons HTA/BT >36 KVa (tarifs jaune et vert) et l'éclairage public. Les points de livraison BT de 3 à 36 KVa (tarif bleu) ont été sortis de l'accord-cadre en raison des tarifs règlementés en place.

Le premier marché subséquent pour les points de livraisons HTA/BT >36 KVa a été attribué le 25 juillet 2019 à la société EDF pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. L'environnement étant particulièrement favorable au niveau boursier actuellement, il est proposé de lancer d'ores et déjà la consultation pour le deuxième marché subséquent.

En ce qui concerne l'éclairage public, le premier marché subséquent n'a pas été attribué en raison d'offres supérieures au tarif règlementé en place.

D'autre part, la loi 11°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'Energie et au Climat a modifié les conditions d'accès aux tarifs règlementés concernant les points de livraison BT de 3 à 36 KV et l'éclairage public. Pour les consommateurs non domestiques ayant plus de 10 salariés ou un bilan annuel supérieur à 2 millions d'euros, les tarifs règlementés prendront fin au 31 décembre 2020.

De ce fait, il est proposé de lancer dès le 2^{ème} semestre 2020 le deuxième marché subséquent de l'éclairage public. Il est également proposé de passer un marché à procédure adaptée pour les points de livraison BT de 3 à 36 KVa.

Pour ce faire, un avenant au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec la société STUDEN doit être conclu pour la passation des différents marchés pour un montant de 5.400 € HT. Un avenant concordant doit également être apporté à la convention de groupement de commandes pour la répartition des frais afférents à la mission d'AMO.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'APPOUVER** l'avenant n° 01 au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accord-cadre électricité avec la société STUDEN.
- ✓ **D'APPOUVER** l'avenant n° 01 à la convention de groupement de commandes relatif à la fourniture en électricité.

- ✓ **D'AUTORISER** Mme le maire à signer les avenants susmentionnés ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Point 6 – Demande de subvention dans le cadre d'un aménagement de sécurité (D-2020-09-061)

Par délibération du 10 septembre 2019 le conseil municipal avait adopté le plan de financement du projet de réaménagement de la rue de Mittlach ainsi qu'une opération de sécurité autour de la place du marché.

Ces travaux sont réalisés sur deux années, il est proposé au conseil de valider les deux phases de travaux et de solliciter les subventions au conseil départemental. (Récapitulatifs des deux opérations en annexe).

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- **D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessous pour l'aménagement de la rue de Mittlach RD 10 **tranche 2020** :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	367 407,98 €	Conseil départemental	185 521,32 €
		Autofinancement	181 886,66 €
TOTAL :	367 407,98 €	TOTAL :	367 407,98 €

- ✓ **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention au Conseil départemental à hauteur de 49,45 % concernant l'aménagement de la Rue de **Mittlach RD 10 VI tranche 2020**.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à signer tous documents afférents à l'ensemble de l'opération d'aménagement de sécurité (études, conventions, travaux...)
- **D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessous pour l'aménagement de la rue de Mittlach RD 10 **tranche 2021** :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	313 796,88 €	Conseil départemental	176 227,12 €
		Autofinancement	137 569,76 €
TOTAL :	313 796,88 €	TOTAL :	313 796,88 €

- ✓ **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention au Conseil départemental à hauteur de 55,87 % concernant l'aménagement de la **Rue de Mittlach RD10 VI tranche 2021**.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à signer tous documents afférents à l'ensemble de l'opération d'aménagement de sécurité (études, conventions, travaux...)

Point 7 – Vente de terrain Lehgasse

Point retiré de l'ordre du jour

Point 8 – Communication et Urbanisme

1. Communication

- Don du sang le mardi 22 septembre de 16h30 à 19h30
- Le conseil municipal prévu le 06 octobre est reporté au 13 octobre 2020.

2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information :

CUA 20 A0010	Maître Danièle Bingler	6, rue du Buhl
CUA 20 A0011	Maître Christian Daull	7, Chemin des Chalets
CUA 20 A0012	M. Christian Claude	Rue de l'Obermatt

Déclaration préalable :

DP 20 A 0015	Façade de la maison isolation + peinture	VOGEL Daniel	10 Grand rue
DP 20 A 0016	Ravalement façade terrasse	ZINGLE François	8 rue de l'Emm
DP 20 A 0017	Création plateforme monte escalier	ZINGLE Marthe	4 rue de l'Altenhof
DP 20 A 0018	Mise en place d'une clôture	LACROIX Audrey	3 rue des Jardins
DP 20 A 0019	Régularisation volets roulants électriques -	LACROIX Audrey	3 rue des Jardins
DP 20 A 0020	Implantation forage	VALON	Route de Muhlbach
DP 20 A 0021	Rénovation toiture avec pose de velux	MOREAU Pascal	12 rue de Muhlbach
DP 20 A 0022	Pergola en aluminium thermolaqué	SCHMITT Alain	8 a rue de la Gare
DP 20 A 0023	Ravalement façade de la maison	THOMANN Denis	8 rue de la Brandmatt
DP 20 A 0024	Extension du balcon (terrasse bois)	BERTRAND Etienne	6, chemin des chalets
DP 20 A 0025	Ravalement façade	MONAMI/DEN-DRIJVER Sylvie	16, rue Jacques Immer

Droit de préemption urbain :

Permis de construire :

Point 9 - Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission scolaire, périscolaire, jeunesse, Trolles

Une réunion de rentrée à l'école maternelle est prévue le 11 septembre à 19 h

Commission municipale des jeunes.

Commission évènementiel :

Madame Danielle Trappler donne lecture des grands anniversaires du mois de septembre :

50 ans mariage Wernain Bernard 20/9

80 ans Schildknecht 24/09

90 ans Braesch Anne Marie 26/09

Fête de Noël : un courrier va être adressé aux aînés de la commune leur expliquant le souhait du conseil municipal de pérenniser la fête de Noël. Toutefois, au vu des conditions sanitaires actuelles et afin de respecter les règles de distanciation sociale, celle-ci sera déplacée dans les locaux des ateliers municipaux, qui seront aménagés à cet effet.

C.C.A.S. :

La réunion d'installation du CCAS a eu lieu le 08 septembre, présidente : Mme Denise Buhl, vice-présidente : Mme Danièle Trappler. Les autres membres sont :

Sylvie Baumgart, Robert Georges, Laurent Vuillaume pour la commune,

M. Daniel REBERT pour l'APA, M. Joël Stihlé pour l'ADAPEI papillons blancs, Mme Denise MULLER pour l'UDAF 68 et

M. Pierre Hartmann pour le fonds de solidarité.

Commission fleurissement et cadre de vie :

Le jury est passé le 15 août.



Syndicat de la Haute Vallée de la Fecht :

La réunion d'installation du SIAEP a eu lieu le 15 juillet. Présidente : Mme Denise Buhl, vice-président : M. André SCHICKEL

Syndicat de l'Eglise de l'Emm :

La réunion d'installation du Syndicat a eu lieu le 09 juin. Présidente : Mme Denise Buhl, vice-président : M. Serve Coulon

Syndicat des Communes Forestières de la Vallée de Munster:

La réunion d'installation du SIVU a eu lieu le 27 juillet. Président : M. Jean-Jacques Morel, 1^{er} vice-président : M. Jean Marc Lochert, 2^{ème} vice-président : M. Maurice Henry et 3^{ème} vice-présidente : Mme Audrey Lutz

Syndicat mixte du parc des ballons

Mme Flammand, déléguée de la commune expose :

Le comité syndical a eu lieu le samedi 29 août à la salle des fêtes de Munster. Il a été procédé à l'élection du collègue des délégués des communes au comité syndical du Parc.

Le président, Monsieur Laurent Seguin, maire de Faucogney la Mer en Haute-Saône a présenté le parc. Monsieur Olivier Claude, directeur du Parc a énuméré les différentes missions du Parc qui visent à préserver les richesses patrimoniales de notre territoire (faune, flore, monuments, paysages) tout en tenant compte de la valorisation de notre économie, qu'elle soit agricole, artisanale ou industrielle.

Quelques chiffres :

En mars 2020, 14 communautés de communes étaient adhérentes sur 4 départements : Haut-Rhin, Vosges, Territoire de Belfort et Haute-Saône soit 197 communes.

C'est le Parc le plus peuplé de France.

Election du comité syndical :14 personnes se sont présentées,12 ont été élues.Chacune a une voix délibérative.

Ce comité élit lui-même un bureau syndical qui suit l'avancement des projets votés dans le cadre du programme d'action du Parc.

Point 10 – Divers

- Le théâtre du peuple est de passage dans la commune le 06 novembre, Mme le maire demande à Mme Danièle Trappler si l'association 6000 Pas peut accompagner M. Simon Delétang.
- Un vin d'honneur est organisé aux ateliers communaux afin d'honorer M. Fabien Jamm qui a fait valoir ses droits à la retraite ainsi que les anciens conseillers municipaux sortants le **vendredi 09 octobre à 19 h 30**

Point 11 – Location d'un logement communal (D-2020-09-062)

Madame le maire, informe le conseil que l'appartement situé au 1^{er} étage du 4, rue de Muhlbach est inoccupé depuis 1^{er} août 2019.

Dans le cadre d'un relogement, il est proposé de conclure un bail pour une période de 6 mois de manière précaire à deux colocataires pour un montant mensuel de 200,00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Mme le maire à signer un bail précaire de 6 mois au 16 septembre 2020 avec Mme Ginette SPENLE et Mme Denise SPENLE sur la base de 200,00 euros / mois auxquels s'ajoutent 50,00 euros de charges.

La séance est levée à 22h11